

Bonjour à toutes et à toutes,

Depuis hier, de nouvelles dispositions liées à la COVID, imposent aux clubs de nouvelles contraintes. En ce qui nous concerne, nous pourrons continuer à pratiquer la marche à condition de respecter **des groupes de 10 personnes** ! Cela a déjà été le cas au début de l'épidémie et les responsables des marches avaient bien géré la situation. Ces dispositions seront, dans un premier temps, à appliquer pendant 15 jours.

J'espère que nous pourrons compter sur votre compréhension.

Bonnes marches,

Amicalement,

Jean.